

Compte rendu du groupe de travail partenarial sur les pêcheries démersales du golfe de Gascogne, 23 novembre, Nantes, Ifremer, 9h30-15h30

Participants

Gaëlle Coiffec OP Arcacop
Nolwenn Gacé Rimaud PMA
Eric Renaud CRPM PC, OP La Cotinière
Jean-Marie Robert CNPMM
Marie Sébire CCR S
Aurélie Charbonneau DPMA
Valérie Dehaut DPMA
Michel Bertignac IFREMER
Gérard Biais IFREMER
Spyros Fifas IFREMER
Olivier Guyader IFREMER
Muriel Lissardy IFREMER
Mathieu Merzéréaud UBO
Claire Macher IFREMER

Déroulement de la réunion

Après un tour de table des participants, les termes du projet de groupe partenarial bio-économique ont été rappelés. Le projet s'inscrit dans la convention plan pour une Pêche Durable et Responsable et s'appuie sur trois pêcheries pour développer des méthodologies d'évaluation bio-économique de scénarios : la pêche de coquille Saint-Jacques de la Baie de Saint-Brieuc, les pêcheries démersales du golfe de Gascogne et la pêche de merlu du golfe du Lion.

Lors de la première réunion partenariale sur le cas des pêcheries démersales du golfe de Gascogne, le 18 février à Lorient quelques éléments de contexte sur les pêcheries démersales du golfe de Gascogne avaient été présentés et une proposition de segmentation des flottilles avait été discutée. Les enjeux de ces pêcheries et les scénarios intéressants à analyser du point de vue bio-économique avaient été identifiés.

Au cours de la deuxième réunion du groupe, les points suivants ont été présentés :

- caractéristiques du modèle d'évaluation d'impact de scénarios développé dans le cadre du projet : structure du modèle, hypothèses, limites et données utilisées pour le paramétrage
- description des pêcheries démersales du golfe de Gascogne, nouvelle proposition de segmentation (tenant compte des remarques faites lors de la réunion du 18 février) et caractérisation des flottilles impliquées du point de vue notamment du nombre de navires par flottille, nombre de marins, chiffre d'affaires par flottilles, composition des débarquements et dépendances mensuelles aux principales espèces (en pourcentage du Chiffre d'affaires) avec un focus en particulier sur les flottilles qui pêchent de la sole.

Les "premiers" résultats sur les impacts biologiques et économiques des scénarios validés par le groupe de travail du 18 février à Lorient ont ensuite été présentés et discutés :

- scénarios de passage graduel au Rendement Maximal Durable (RMD) en jouant sur le nombre de jours de mer ou sur le nombre de navires par flottille.

Les impacts de ces scénarios sur la biomasse féconde des stocks de merlu, langoustine et sole, les captures, le chiffre d'affaires et l'excédent brut d'exploitation moyen par navire par flottille ont été présentés. Les impacts des scénarios ont été analysés en distinguant les impacts biologiques sur le stock, les impacts économiques en termes de performances individuelles des navires et de performances globales de la pêcherie.

Un point sur l'impact assessment de la sole du golfe de Gascogne prévu dans le cadre du CSTEP a été fait.

Discussions

Plusieurs points ont été discutés, éclaircis ou validés au cours de la réunion dont les principaux éléments sont rappelés ici.

La nouvelle proposition de segmentation des flottilles a été discutée et adoptée. Elle retraduit bien en effet les différentes stratégies observées au regard de l'analyse de la dépendance mensuelle (en % du CA) aux principales espèces.

Les scénarios testés ont été rediscutés. Le choix des variables de contrôle jours de mer et nombre de navires a été discuté. L'approche doit évoluer, dans le cadre de l'IA sole notamment, vers l'analyse de l'impact de TAC constants qui se rapproche d'avantage de la réalité de la gestion par quota. Différentes stratégies de gestion des quotas sont développées par les OP (suivi mensualisé des productions, quota par navire...) comme en ont témoigné les OP présentes. L'analyse en termes d'UMS plutôt que de nombre de navires paraîtrait également plus pertinente et proche de la réalité de la gestion.

L'intérêt de travailler de façon complémentaire sur l'analyse a priori des impacts de scénarios et l'analyse a posteriori pour préciser les processus et les impacts attendus a été relevé.

La nécessité de compléter les approches de modélisation par des analyses de données descriptives permettant de discuter les résultats obtenus a été rappelée.

L'analyse de la polyvalence et du rayon d'action des navires qui déterminent leurs possibilités de reports peut ainsi permettre d'établir des diagnostics sur leur vulnérabilité par rapport à des mesures de gestion.

Les possibilités de report d'effort varient, en effet, selon les flottilles, les chalutiers plus polyvalents peuvent ainsi plus facilement reporter leur effort vers d'autres espèces que des fileyeurs monospécifiques et de petites tailles qui sont très dépendants de leur rayon d'action faible.

Les perspectives d'évolutions attendues des flottilles (sortie de flotte) et de reports d'effort ont été abordées.

Plusieurs perspectives de développement du modèle ont été soulignées :

- prise en compte de la dynamique d'autres espèces
- prise en compte des impacts sur l'aval de la filière et des effets induits
- prise en compte de seuils (ex : seuil de débarquements permettant viabilité de la criée ou des OP)

Différents scénarios intéressants à tester ont également été mentionnés :

- scénarios TAC constants dans le cadre de l'impact assessment sole
- scénarios d'amélioration de la sélectivité
- scénarios de report d'effort sous contraintes de quotas

L'approche développée a été accueillie positivement par les personnes présentes.

Le modèle développé paraît en effet utile pour l'analyse de la distribution des impacts sur les différents segments et pour mettre en évidence l'arbitrage entre différentes options d'allocation d'effort par flottille et de gestion du diagramme d'exploitation.

De façon complémentaire à ce type d'approche, l'un des enjeux pour la profession, dans le cadre du plan de gestion de la sole, est de pouvoir disposer d'informations sur l'année d'atteinte du FMSY et la probabilité de l'atteindre pour un ensemble de TAC possibles constants.

Sur le point Impact Assessment sole plusieurs points doivent encore être éclaircis. L'agenda doit notamment être précisé par la Commission Européenne.

Les données économiques pour les flottilles françaises seront fournies par la DPMA.

Les OP ont manifesté leur disposition à contribuer aux collectes de données ou à la mise à disposition de données si nécessaire dans le cadre de l'impact assessment.